



N° 26.39
Adoption du rapport annuel
2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Le Comité Syndical dûment convoqué le 5 juin 2026
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 17 juin 2026
Sous la présidence de Monsieur LEGAY-BELLOD Gaël, Président

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents (16) :

- Pour la CAPI : Mme P. Blond, M. E. Damato, M. J. Dos Santos, M. M. Gaget, M. J.P. Girard, M. G. Legay-Bellod, M. L. Millardet.
- Pour la CCEL : Mme S. Auquier, M. H. Champeau, Mme F. Gherbezza, M. C. Humbert, M. R. Ibanez
- Pour COLL'IN : M. L. Minhava, M. A. Quemin, M. P. Roset, M. Y. Servange

Suppléants participants au vote (3) :

- Pour la CAPI : Mme A. Contamin
- Pour la CCEL : M. P. Hamy
- Pour COLL'IN : Mme C. Monegat

Suppléante présente ne participant pas au vote (1) :

- Pour COLL'IN : Mme L. Mucciarelli

Titulaires absents ou excusés : (5)

- Pour la CAPI : M. C. Fromentoux, M. G. Rabuel, Mme C. Sadin
- Pour la CCEL : Mme E. Sourd
- Pour COLL'IN : Mme F. Bouvier

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. H. Champeau est nommé secrétaire de séance.

Il est présenté le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, et ne reprenant que les données dont le syndicat mixte assure la compétence.

La présente délibération a été votée à l'unanimité entraînant l'adoption du rapport annuel 2025.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 17 juin 2026

Gaël LEGAY-BELLOD,
Président

